

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélanges
 Nom commercial : Parafoam FR NBS
 Vaporisateur : Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DL CHEMICALS
 Roterijstraat 201-203
 B-8793 Waregem - Belgium
 T + 32 56 62 70 51 - F + 32 56 60 95 68
info@dl-chem.com - www.dl-chem.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 32 70 245 245

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence | Commentaire |
|----------|---|-------------------------------|-------------------|--|
| Belgique | Centre Anti-Poisons c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid | Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles | +32 70 245 245 | Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal) |
| France | ORFILA | | +33 1 45 42 59 59 | |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aérosol, catégorie 1 H222;H229
 Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 H315
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 H319
 Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1 H334
 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317
 Cancérogénicité, Catégorie 2 H351
 Toxicité pour la reproduction, Catégorie supplémentaire, effets sur ou via l'allaitement H362
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 H335
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2 H373
 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu Non classé
 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 4 H413

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

Parafoam FR NBS

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux

: alcanes en C14-17, chloro-, paraffines chlorées, C14-17; Diphenylmethanediisocyanate, isomers and homologues

Mentions de danger (CLP)

: H222 - Aérosol extrêmement inflammable
H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H351 - Susceptible de provoquer le cancer
H362 - Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par inhalation)
H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

Conseils de prudence (CLP)

: P201 - Se procurer les instructions avant utilisation
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage
P260 - Ne pas respirer les vapeurs
P263 - Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement

Phrases EUH

: EUH204 - Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique

Phrases supplémentaires

: Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit
Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit
Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387)

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Risque d'éclatement sous l'action de la chaleur, par augmentation de la pression interne.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|---|--|---------|---|
| oxyde de diméthyle, éther méthylique (Note U) | (Numéro CAS) 115-10-6 (Numéro CE) 204-065-8 (Numéro index) 603-019-00-8 (N° REACH) 01-2119472128-37 | 1 - <20 | Flam. Gas 1, H220 Press. Gas |

Parafoam FR NBS

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

| | | | |
|---|--|----------|--|
| propane (Note U) | (Numéro CAS) 74-98-6 (Numéro CE) 200-827-9 (Numéro index) 601-003-00-5 (N° REACH) 01-2119486944-21 | 1 - <20 | Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Comp.), H280 |
| isobutane (Note C)(Note U) | (Numéro CAS) 75-28-5 (Numéro CE) 200-857-2 (Numéro index) 601-004-00-0 (N° REACH) 01-2119485395-27 | 1 - <20 | Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Comp.), H280 |
| Tris(2-chloro-1-methylethyl) phosphate | (Numéro CAS) 13674-84-5 (Numéro CE) 237-158-7 | 10 - <20 | Acute Tox. 4 (Oral), H302 |
| Diphenylmethanediisocyanate, isomers and homologues | (Numéro CAS) 32055-14-4 (Numéro CE) 500-079-6 (N° REACH) 01-2119457024-46 | 10 - <15 | Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H335 STOT RE 2, H373 |
| alcanes en C14-17, chloro-, paraffines chlorées, C14-17 | (Numéro CAS) 85535-85-9 (Numéro CE) 287-477-0 (Numéro index) 602-095-00-X (N° REACH) 01-2119519269-33 | 1 - <10 | Lact., H362 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 |

Note C : Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.

Note U : Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme «gaz sous pression» dans l'un des groupes suivants: «gaz comprimé», «gaz liquéfié», «gaz liquéfié réfrigéré» ou «gaz dissous». L'affectation dans un groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est emballé et, par conséquent, doit s'effectuer au cas par cas.

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Somnolence. Réactions allergiques. Maux de tête.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée.
- Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'explosion : Risque de rupture ou d'explosion des conteneurs clos en cas de feu.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Cyanure d'hydrogène. Chlorure d'hydrogène. Oxydes d'azote.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur. Ne pas respirer les fumées d'incendie ou les vapeurs de décomposition.
- Protection en cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome.
- Autres informations : Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Parafoam FR NBS

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Assurer une ventilation d'air appropriée. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable. Les vapeurs se mélangent facilement à l'air en formant des mélanges explosifs.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Lieu de stockage : Ne pas exposer à la chaleur. Conserver les emballages dans un lieu bien aéré. Risque d'éclatement sous l'action de la chaleur, par augmentation de la pression interne. Conserver dans un endroit frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

| oxyde de diméthyle, éther méthylique (115-10-6) | | |
|---|-----------------------------------|------------------------|
| UE | IOELV TWA (mg/m ³) | 1920 mg/m ³ |
| UE | IOELV TWA (ppm) | 1000 ppm |
| Belgique | Valeur seuil (mg/m ³) | 1920 mg/m ³ |
| Belgique | Valeur seuil (ppm) | 1000 ppm |
| France | VLE(mg/m ³) | 1920 mg/m ³ |
| France | VLE (ppm) | 1000 ppm |
| isobutane (75-28-5) | | |
| Belgique | Valeur seuil (ppm) | 1000 ppm |
| France | VME (mg/m ³) | 1900 mg/m ³ |
| France | VME (ppm) | 800 ppm |
| propane (74-98-6) | | |
| Belgique | Valeur seuil (ppm) | 1000 ppm |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.

Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité.

Protection des mains:

Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant. Les gants doivent être remplacés après chaque utilisation et à la moindre trace d'usure ou de perforation

Parafoam FR NBS

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

| Type | Matériau | Perméation | Epaisseur (mm) | Pénétration | Norme |
|----------------|-------------------|-------------------|----------------|-------------|--------|
| Gants jetables | Caoutchouc butyle | 4 (> 120 minutes) | | | EN 374 |

Protection oculaire:

| Type | Utilisation | Caractéristiques | Norme |
|----------------------|-------------|----------------------------|--------|
| Lunettes de sécurité | | avec protections latérales | EN 166 |

Protection de la peau et du corps:

Vêtement de protection léger

Protection des voies respiratoires:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire

| Appareil | Type de filtre | Condition | Norme |
|---------------|---|---|-------|
| Filtres à gaz | Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives | Si conc. dans l'air > limite d'exposition | |



Autres informations:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Ne pas respirer les vapeurs. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---------------------------------|--------------------------------------|
| État physique | : Liquide |
| Apparence | : Aérosol. |
| Couleur | : Selon la spécification du produit. |
| Odeur | : caractéristique. |
| pH | : Non applicable |
| pH solution | : Non applicable |
| Point de fusion | : Non applicable |
| Point d'ébullition | : Non applicable |
| Point d'éclair | : Non applicable |
| Température d'auto-inflammation | : Non applicable |
| Température de décomposition | : Non applicable |
| Pression de vapeur | : Non applicable |
| Solubilité | : Eau: Réagit avec l'eau |
| Propriétés comburantes | : Aucun(e). |
| Limites d'explosivité | : non déterminé |

9.2. Autres informations

| | |
|---------------|-------------|
| Teneur en COV | : 19 - 21 % |
|---------------|-------------|

Parafoam FR NBS

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Récepteur sous pression. Sous l'action de la chaleur, danger d'éclatement par augmentation de la pression interne.

10.4. Conditions à éviter

Les mélanges gaz-air sont explosifs.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

| Tris(2-chloro-1-méthylethyl) phosphate (13674-84-5) | |
|--|--|
| DL50 orale rat | 500 mg/kg |
| DL 50 cutanée rat | 2000 mg/kg |
| CL50 inhalation rat (mg/l) | 7,19 mg/l/4h |
| oxyde de diméthyle, éther méthylique (115-10-6) | |
| CL50 inhalation rat (mg/l) | 308,5 mg/l |
| Diphenylmethanediisocyanate, isomers and homologues (32055-14-4) | |
| DL50 orale rat | 10000 mg/kg (méthode OCDE 401) |
| DL50 cutanée lapin | 9400 mg/kg (méthode OCDE 402) |
| CL50 inhalation rat (mg/l) | 310 mg/m ³ (méthode OCDE 403) |
| isobutane (75-28-5) | |
| CL50 inhalation rat (ppm) | 570000 ppm IUCLID |
| alcanes en C14-17, chloro-, paraffines chlorées, C14-17 (85535-85-9) | |
| DL50 orale rat | 4000 mg/kg (IUCLID) |
| DL 50 cutanée rat | 4000 mg/kg |
| CL50 inhalation rat (mg/l) | 1h 48170 |
| propane (74-98-6) | |
| CL50 inhalation rat (mg/l) | 658 mg/l |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

pH: Non applicable

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

pH: Non applicable

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction : Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (par inhalation).

| Diphenylmethanediisocyanate, isomers and homologues (32055-14-4) | |
|--|-----------------------|
| LOAEL (inhalation, rat, vapeur, 90 jours) | 1 mg/litre/6 h/jour |
| NOAEL (inhalation, rat, vapeur, 90 jours) | 0,2 mg/litre/6 h/jour |

Danger par aspiration : Non classé

| Parafoam FR NBS | |
|-----------------|---------|
| Vaporisateur | Aérosol |

Parafoam FR NBS

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
 Ecologie - eau : Based on the test results FEICA adopts the following additional classification and labelling for OCF-formulations containing max. 21% of MCCP in the prepolymer:

CLP
 20 % C 1,0 % H413, H362
 1,0 % C 0,25 % H413

Remark: OCF formulations not containing MCCP are exempted from this additional classification.

| | |
|--|--|
| Parafoam FR NBS | |
| CE50 Daphnie 1 | > 1000 mg/l EC50 48h - Daphnia magna [mg/l] |
| Tris(2-chloro-1-methylethyl) phosphate (13674-84-5) | |
| CL50 poisson 1 | 96 h 56,2 mg/l Brachydanio rerio |
| CE50 Daphnie 1 | 48 h 131 mg/l EC50 (Daphnia Magna) |
| oxyde de diméthyle, éther méthylique (115-10-6) | |
| NOEC (aigu) | 48 h 4000 mg/l Daphnia Magna |
| NOEC (chronique) | 96 h 4000 mg/l Poecilia reticulata |
| Diphenylmethanediisocyanate, isomers and homologues (32055-14-4) | |
| CL50 poisson 1 | 1000 mg/l Brachydanio rerio (poisson zèbre) (méthode OCDE 203) |
| CE50 Daphnie 1 | 1000 mg/l (méthode OCDE 202) |
| CE50 autres organismes aquatiques 1 | 1640 mg/l scenedesmus subspicatus (méthode OCDE 201) |
| NOEC (chronique) | 10 mg/l daphnia (méthode OCDE 202) |
| alcanes en C14-17, chloro-, paraffines chlorées, C14-17 (85535-85-9) | |
| CL50 poisson 1 | > 5000 mg/l Alburnus alburnus (ablette) |
| CE50 Daphnie 1 | 5,9 µg/l Daphnia magna (puce d'eau géante) M = 100 |
| ErC50 (algues) | > 3,2 mg/l |
| NOEC chronique poisson | 14d > 125 Alburnus alburnus (ablette) |

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| | |
|--|--------------------------------------|
| isobutane (75-28-5) | |
| Facteur de bioconcentration (BCF REACH) | 27 |
| Log Pow | 2,76 |
| Potentiel de bioaccumulation | Faible potentiel de bioaccumulation. |
| alcanes en C14-17, chloro-, paraffines chlorées, C14-17 (85535-85-9) | |
| Log Pow | 5,47 - 8,01 |
| propane (74-98-6) | |
| Facteur de bioconcentration (BCF REACH) | 13 |
| Log Pow | 2,86 |
| Potentiel de bioaccumulation | Faible potentiel de bioaccumulation. |

12.4. Mobilité dans le sol

| | |
|---------------------|--------------|
| isobutane (75-28-5) | |
| Log Koc | 35 |
| Ecologie - sol | Très mobile. |
| propane (74-98-6) | |
| Log Koc | 460 |
| Ecologie - sol | moyenne. |

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

| | |
|---|--|
| Parafoam FR NBS | |
| Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII | |
| Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII | |

Parafoam FR NBS

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|---|
| Législation régionale (déchets) | : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. |
| Méthodes de traitement des déchets | : Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux. |
| Recommandations pour le traitement du produit/emballage | : Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. |
| Code catalogue européen des déchets (CED) | : 08 05 01* - déchets d'isocyanates 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus 16 05 04* - gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR

ADR

14.1. Numéro ONU

1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

AÉROSOLS

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, (D)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

2.1



14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

| | |
|---|----------------------|
| Code de classification (ADR) | : 5F |
| Dispositions spéciales (ADR) | : 190, 327, 344, 625 |
| Quantités limitées (ADR) | : 11 |
| Quantités exceptées (ADR) | : E0 |
| Instructions d'emballage (ADR) | : P207, LP02 |
| Dispositions spéciales d'emballage (ADR) | : PP87, RR6, L2 |
| Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) | : MP9 |
| Catégorie de transport (ADR) | : 2 |
| Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) | : V14 |
| Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR) | : CV9, CV12 |
| Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) | : S2 |
| Code de restriction concernant les tunnels (ADR) | : D |

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

Parafoam FR NBS

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 19 - 21 %

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

| | |
|------------------------------|---|
| Acute Tox. 4 (Inhalation) | Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4 |
| Acute Tox. 4 (Oral) | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4 |
| Aerosol 1 | Aérosol, catégorie 1 |
| Aquatic Acute 1 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1 |
| Aquatic Acute Not classified | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu Non classé |
| Aquatic Chronic 1 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1 |
| Aquatic Chronic 4 | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 4 |
| Carc. 2 | Cancérogénicité, Catégorie 2 |
| Eye Irrit. 2 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 |
| Flam. Gas 1 | Gaz inflammables, Catégorie 1 |
| Lact. | Toxicité pour la reproduction, Catégorie supplémentaire, effets sur ou via l'allaitement |
| Press. Gas | Gaz sous pression |
| Press. Gas (Comp.) | Gaz sous pression : Gaz comprimé |
| Resp. Sens. 1 | Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1 |
| Skin Irrit. 2 | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2 |
| Skin Sens. 1 | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 |
| STOT RE 2 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2 |
| STOT SE 3 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 |
| H220 | Gaz extrêmement inflammable |
| H222 | Aérosol extrêmement inflammable |
| H229 | Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur |
| H280 | Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion |
| H315 | Provoque une irritation cutanée |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux |
| H332 | Nocif par inhalation |
| H334 | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer |
| H362 | Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |
| H413 | Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques |
| EUH204 | Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique |

Parafoam FR NBS

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

MSDS Reach Annex II DL-Chem

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit